

# Autour du baptême de Clovis

par Michel Defaye

« Le baptême de Clovis marqua la naissance d'une grande nation : la tribu de Juda de l'ère nouvelle. »

Saint Pie X – 28 décembre 1907.

## Introduction

**L**E pape Pie IX avait attiré l'attention des catholiques sur le mensonge historique et sur sa diffusion. « Depuis longtemps, écrivait-il à Charles Barthélemy, la peste du mensonge a envahi non seulement les journaux mais encore l'histoire elle-même, de telle sorte (...) que l'histoire des trois derniers siècles n'est autre chose qu'une perpétuelle conjuration contre la vérité. » Et il poursuivait : « Jamais, certes, la vérité n'a manqué de champions pour s'attacher à déchirer les voiles tissés par la calomnie, à réfuter, à écrire de nouveaux livres conformes à la vérité ; mais toujours cependant les mêmes calomnies ont repris une nouvelle vie : on a vu se produire au jour et dans le monde les mêmes erreurs qui, le visage couvert de nouveaux masques, se sont appuyées sur de nouveaux sophismes pour tromper ceux qui ne sont pas sur leurs gardes <sup>1</sup>. »

## Le sens chrétien de l'histoire

L'historien chrétien, dès ses premières études, voit les choses de plus loin que ses collègues qui n'ont pas la foi. Il juge des événements et du temps *sub specie aeternitatis*, ce que ne peuvent faire ces derniers. Il sait que l'histoire de l'humanité a un sens, une portée, une loi, et qu'il ne peut y avoir une suite de faits et de dates sans une direction donnée. Cette direction, le chrétien la connaît, l'admire et s'en fait l'écho. C'est la charité divine qui se donne et veut sauver les âmes, « ce sont les efforts de Dieu pour conduire

---

<sup>1</sup> — Pie IX, Bref à Charles Barthélemy pour son ouvrage *Erreurs et mensonges historiques*, Paris, Blériot, 1876, t. I.

les hommes à l'éternelle béatitude<sup>1</sup> ». Devant la trame de l'histoire, il est seul à pouvoir résoudre l'énigme du mal, seul à comprendre qu'elle dépend de trois événements essentiels qui lui donnent son sens :

- à l'origine, la création et la chute originelle ;
- au centre, le calvaire et la rédemption par l'Homme-Dieu ;
- au terme, le règne de l'Antéchrist, la parousie et le jugement dernier<sup>2</sup>.

De telles considérations – entend-on souvent – empêchent nécessairement l'historien d'avoir une grande rigueur scientifique dans ses recherches et dans ses travaux. C'est le contraire qui est vrai. La connaissance qu'a le chrétien des destinées éternelles et temporelles des hommes lui fait éviter bien des errements, des jugements rapides et des interprétations erronées. Et elle ne peut que l'encourager à avoir, dans ses études, l'exactitude, le vrai sens critique et la rectitude de jugement qui sont les auxiliaires de la vérité et en particulier de la vérité révélée.

L'historien catholique a la clef de l'histoire, il a l'explication ultime qui donne un sens à tout le reste. Il peut donc – en scientifique averti – faire œuvre d'apologiste. Il a à cœur de défendre sa mère, la sainte Église (Pie XII disait qu'« elle ne craint la lumière de la vérité ni pour le passé, ni pour le présent, ni pour l'avenir<sup>3</sup> »). De plus, s'il est français, il aspire à faire connaître l'histoire « sainte » de son pays, ses origines chrétiennes, ses traditions nationales.

C'est dans cette perspective que nous souhaitons éclairer les esprits sur quelques polémiques concernant le baptême de Clovis.

## Éclaircissements et mises au point

Nous n'avons pas la prétention de vouloir trancher définitivement toutes les polémiques relatives au baptême de Clovis. Elles commencèrent au XVII<sup>e</sup> siècle avec Jean-Jacques Chifflet qui s'opposa à l'« ampoule rémoise<sup>4</sup> », et elles se poursuivirent jusqu'à maintenant avec la remise en cause de l'année du baptême<sup>5</sup>. Cependant toutes ces controverses ne nous laissent pas indifférents. Comme l'écrit L. Demaison dans un article réhabilitant la localisation du baptistère sous la cathédrale de Reims<sup>6</sup> : « Le problème ne s'impose pas seulement aux recherches des savants, il intéresse aussi la piété des fidèles. » Car Reims, pour reprendre la belle expression de saint Pie X, « conserve la

<sup>1</sup> — Léon GAUTIER, *Études historiques pour la défense de l'Église*, Paris, Éd. Ch. Blériot, 1864, p. 30.

<sup>2</sup> — Voir Dom GUERANGER, *Le Sens chrétien de l'Histoire*, Paris, Éd. Plon, 1945 (réédition : Avrillé, Éditions de la Nouvelle Aurore, 1975), introduction.

<sup>3</sup> — Pie XII, le 13 juin 1943.

<sup>4</sup> — Jean-Jacques CHIFFLET, *De l'Ampoule rémoise, nouvelle et sérieuse recherche pour terminer la contestation au sujet du privilège de la préséance entre les rois*, Anvers, 1651.

<sup>5</sup> — L'école allemande hypercritique au XIX<sup>e</sup> siècle a pris un singulier plaisir à tout remettre en cause.

<sup>6</sup> — L. DEMAISON, article « Le lieu du baptême de Clovis » en appendice III, p. 347, in *Clovis* de Godefroid KURTH, Paris, Taillandier, 1978 (p. 591 dans la réédition de 1984).

source baptismale d'où est sortie toute la France chrétienne<sup>1</sup>». Les catholiques français ont de légitimes raisons de porter attention à ces questions.

Sans nous perdre dans les détails, essayons de clarifier le plus succinctement possible les débats en cours :

### Le jour : 25 décembre ou Pâques ?

Si l'on ne tient pas compte des « historiens » fantaisistes, ce point fait l'unanimité. Clovis fut baptisé pendant la nuit de Noël. La lettre de félicitations que l'évêque de Vienne, saint Avit, adressa au roi après son baptême (il n'eut pas la possibilité de se rendre à la cérémonie) ne laisse aucun doute sur le moment de l'événement :

La splendeur de cette gloire [d'avoir un roi chrétien], c'est la Nativité de Notre Rédempteur qui l'a inaugurée opportunément, en sorte que, d'une manière logique, le jour où l'eau régénératrice vous a fait naître pour votre salut, fut celui où le monde a reçu le Seigneur du ciel, né pour sa rédemption. Que ce jour où l'on célèbre la naissance du Seigneur soit donc aussi celui où l'on célébrera la vôtre, c'est-à-dire celui où vous êtes né au Christ et où le Christ est né au monde ; le jour où vous avez consacré votre âme à Dieu, votre vie à vos contemporains, votre renommée à la postérité<sup>2</sup>.

### La date : 496 ?

Il est vrai qu'en soi la date n'est pas essentielle. C'est la réalité du baptême qui importe, tous s'accordent à le dire. Cependant plusieurs historiens aimeraient retarder la date du baptême de plusieurs années.

Le règne de Clovis commence en 481. Saint Grégoire de Tours, que nous suivons volontiers, précise que la bataille de Clovis contre les Alamans<sup>3</sup> « eut lieu dans la quinzième année de son règne<sup>4</sup> », c'est-à-dire en 496. Olivier Guillot souligne que la formule : *eut lieu dans la quinzième année de son règne*, sous prétexte qu'elle est « absente de certains manuscrits, a été écartée par le dernier éditeur du texte aux M.G.H.<sup>5</sup>, Bruno

---

<sup>1</sup> — Bulletin du diocèse de Reims, 28 décembre 1907, p. 621.

<sup>2</sup> — Lettre 41 de saint Avit, évêque de Vienne. Voir la lettre entière citée dans *Le Sel de la terre* 17, pp. 164 à 167. Voir également : Philippe BERNARD, « Avit de Vienne, le baptême de Clovis et la théologie de la victoire tardo-antique », fascicule 1, tome 154, *Bibliothèque de l'école des Chartes*, janvier-juin 1996, p. 47.

<sup>3</sup> — Bataille de Tolbiac qui déclencha la conversion de Clovis.

<sup>4</sup> — GREGOIRE DE TOURS saint, *Histoire des Francs*, Paris, Les Belles Lettres, Paris, 1975, p. 120.

<sup>5</sup> — Abréviation de *Monumenta Germaniae historica*. Les M.G.H. se sont proposés de publier toutes les sources historiographiques de l'histoire de l'Allemagne (Germanie). Ils sont nés en 1819. C'est une entreprise qui demeurera une affaire surtout privée jusqu'en 1875. Après cette date elle fut rattachée à l'Académie des Sciences de Berlin. Les historiens y ont sans cesse recours.

Krusch ». Mais, ajoute-t-il, c'est « à tort, puisqu'elle est un élément de cette chronologie quinquennale qu'a utilisée Grégoire <sup>1</sup> ».

L'édition de 1975 de la collection Guillaume Budé a réintroduit la date avec, en note : « Cette date ne figure pas dans la rédaction primitive, mais il nous paraît probable qu'elle émane de Grégoire de Tours. En tout cas, il y a lieu de maintenir pour cette victoire de Clovis et son baptême la date traditionnelle de 496. Les efforts tentés par quelques érudits modernes comme Krusch et van de Vyver pour en reculer de dix ans l'époque ne sont pas convaincants ; ils ont jeté le trouble dans une chronologie cohérente pour le vain plaisir d'apporter du nouveau <sup>2</sup>. »

La bataille de Tolbiac a dû se dérouler au printemps, époque de l'année où l'on faisait la guerre. Ce qui laisse à Clovis un peu plus de six mois pour se préparer au baptême. Certains pensent que c'est trop peu pour un catéchuménat. Il faudrait qu'ils apportent des documents ou une tradition orale sérieuse pour justifier leurs suppositions.

Car on peut penser que Clovis connaissait déjà de nombreuses vérités chrétiennes. Les Francs saliens n'étaient pas tous des païens. Vivant au nord de la Gaule christianisée, ils avaient pu recevoir le message évangélique. Comme les empereurs romains étaient soit catholiques, soit ariens, leurs voisins en étaient influencés. Mais, si les Burgondes s'orientaient plutôt vers l'arianisme, les Saliens, eux, restaient indifférents.

Childéric, le père de Clovis, passa huit années d'exil à Byzance, sans doute à partir de 455, à la cour de l'empereur Marcien. Cet empereur, soutenu par son épouse Pulchérie, était un combattant vigoureux de l'orthodoxie catholique dans l'Orient en proie aux hérésies et aux schismes. C'est lui qui réunit le concile de Chalcédoine en 451, sous le pape saint Léon le Grand. Childéric, qui avait la faveur de l'empereur, ne put donc ignorer la question de la foi et, s'il ne se fit jamais baptiser, notons qu'au soir de son mariage avec la princesse catholique Basine, il accepta de respecter les « statuts anciens de l'Église » en passant la nuit dans la continence.

Les ennemis de l'Église aiment à faire passer les rois de ce temps-là pour des hommes incultes, et même opposés à toute réflexion intellectuelle <sup>3</sup>. A l'encontre de ces

<sup>1</sup> — Olivier GUILLOT en collaboration avec Albert RIGAUDIERE et Yves SASSIER, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, t. I, Paris, Armand Colin, 1996, 2<sup>e</sup> édition, p. 60.

<sup>2</sup> — GREGOIRE DE TOURS saint, *Ibid.*, p. 120, note 70 du traducteur Robert LATOUCHE.

<sup>3</sup> — Par exemple, Roland HUREAUX écrit dans *Communio* n° 1996-3 (« Baptême de Clovis et vocation de la France ») : « Confrontés aux derniers feux de la civilisation latine, Clovis et ses guerriers, à peine sortis de leurs forêts et de leurs marécages, se sentent un peu gauches. Victorieux, ils ont les complexes des parvenus. Hors du métier des armes, ils sont très peu assurés d'eux-mêmes, ils ont honte de tout ce qui rappelle leur infériorité culturelle : leur illettrisme sans doute, leurs manières rudes mais aussi leur paganisme (p. 83). »

Karl Ferdinand WERNER a sérieusement réfuté ces préjugés grossiers : « Il [Clovis] savait déjà, au plus tard depuis sa conversion, saluée par la plume enthousiaste d'un évêque étranger, Avit de Vienne, qu'il était une sorte de nouveau Constantin, renouvelant pour les *gentes* le triomphe de l'Église que Constantin avait assuré pour les Romains. C'est donc pleinement conscient de son rôle comme premier roi catholique qu'il fit construire à Paris une basilique en l'honneur des apôtres, suivant l'exemple de Constantin. Qui plus est, il y installa la tombe de sainte Geneviève, noble d'origine franque, auprès de qui il fit placer sa propre tombe. C'est ce roi chrétien, bien conscient de ses devoirs d'humilité comme de ses droits de *princeps*, qui convoqua peu avant de mourir le concile d'Orléans, couronnement de la vie du *custos patriae* [gardien de la patrie]. Où sont donc, face à cela, les racontars

préjugés, Madame Mussot-Goulard fait remarquer que « le personnage de l'arien Gombaud [roi des Burgondes de 480 à 516] est représentatif de ces princes placés à la croisée des croyances et qui, bien que réputés adeptes d'un dogme, sont désireux de mieux connaître les Écritures, de solliciter des explications des savants, non pour tenter de convaincre les autres mais bien plutôt pour se convaincre eux-mêmes. L'importante correspondance qu'entretint Gombaud avec le métropolitain de Vienne, [saint] Avit, en est la démonstration <sup>1</sup> ».

Le même auteur signale la lettre de saint Remi adressée à Clovis encore jeune, vers 481 : « Cette lettre <sup>2</sup> n'aurait pu être comprise par le jeune roi s'il n'avait déjà été attiré par le christianisme <sup>3</sup>. » En effet, dans cette lettre, « on aura remarqué qu'il [saint Remi] propose à l'autorité civile et militaire, qu'il reconnaît, un programme de justice chrétienne particulièrement exigeant – c'est une chose normale, depuis l'union de l'État et de l'Église promulguée par Théodose en 392 –, entre deux fonctionnaires, l'un, Clovis, représentant la *militia togata* (fonction civile) ainsi que la *militia armata* (fonction militaire), l'autre, Remi, représentant la *militia Christi* (fonction religieuse), *ce qui lui donne droit d'enseignement et de remontrance au nom de l'idéal chrétien* <sup>4</sup>. Même un fonctionnaire civil païen ne peut se dérober à cet appel <sup>5</sup> ».

Ces événements se placent avant 492, année où Clovis épousa Clotilde. Or, si le père de la jeune fille, le roi des Burgondes Chilpéric, était arien, sa mère Carétène, en revanche, était catholique et avait élevé sa fille dans la vraie foi. « Le mariage de Clotilde la catholique avec Clovis le païen était donc valide aux yeux des chrétiens puisqu'il avait été public. On peut facilement déduire du comportement de Clovis qu'il s'agit d'un mariage chrétien, par comparaison avec celui de ses fils, lesquels, bien que baptisés, revinrent aux noces païennes avec des épouses de premier et de deuxième rang. (...) C'est là un premier point capital : le mariage enclencha le *processus* de conversion de Clovis, conformément au précepte de saint Paul : "Le mari incroyant est sanctifié par la femme fidèle" (1 Co 7, 14) <sup>6</sup>. »

Il faut ajouter les faits qui entourèrent la naissance du premier fils, Ingomer, qui mourut dès son baptême. On connaît le dialogue. Clovis « amertumé, adressait des

---

tardifs qu'on nous sert depuis des siècles ? Où est le barbare naïf, sorti de ses forêts, qui comprend à peine ce qui lui arrive ? On ne voit qu'un roi très bien informé, intelligent et rapide, sûr de son fait. »

Un peu plus haut, le même auteur dit : « *Custos patriae*. Essayons de saisir la portée de ce mot. Historiquement, il condamne l'idée du conquérant barbare : ce "protecteur du pays" n'a pu être son agresseur. Il a été, au contraire, son défenseur (...). Mot authentique, qui devrait être la devise des commémorations du baptême de Clovis, pour amener enfin la grande majorité des Français au Clovis qui a vécu, non au Clovis de la légende, mi-héros, mi-monstre, proche d'Attila, tel que l'a imaginé Picasso dans son *Clovis* du musée de Stuttgart. » – (« La "conquête franque" de la Gaule – Itinéraires historiographiques d'une erreur » par Karl Ferdinand WERNER, fascicule 1, tome 154, *Bibliothèque de l'école des Chartes*, janvier-juin 1996, p. 30 et 23.)

<sup>1</sup> — *Le Baptême qui a fait la France – De Blandine à Clovis*, Renée MUSSOT-GOULARD, Éd. Perrin, 1996, p. 89-90.

<sup>2</sup> — Nous avons publié cette lettre dans *Sel de la terre* 17, p. 170 à 172.

<sup>3</sup> — Renée MUSSOT-GOULARD, *Ibid.*, p. 111.

<sup>4</sup> — C'est nous qui soulignons.

<sup>5</sup> — Michel ROUCHE, *Clovis*, Paris, Fayard, 1996, p. 392.

<sup>6</sup> — Michel ROUCHE, *Ibid.*, p. 245.

reproches à la reine sans indulgence, disant : — Si l'enfant avait été voué à mes dieux, il aurait vécu de toute façon ; mais maintenant il n'a pu vivre du tout, baptisé au nom de votre Dieu. — Je rends grâce à Dieu tout-puissant [répondit Clotilde], créateur de toutes choses, qui ne m'a pas jugée complètement indigne puisqu'il a daigné accueillir dans son royaume celui qui a été conçu dans mon sein. Mon cœur n'est pas frappé de douleur pour cette cause, parce que je sais qu'il a été rappelé de ce monde alors qu'il était dans des vêtements blancs pour être nourri sous le regard de Dieu <sup>1</sup>. » Quelle magnifique leçon de catéchisme reçut là Clovis, sur le sacrement de baptême, sur le sens de l'épreuve pour un chrétien, sur l'espérance du bonheur éternel. Ajoutons qu'en 495 eurent lieu la naissance et le baptême de Clodomir, le deuxième fils. Lui aussi tomba malade mais la prière de Clotilde le guérit.

Tous ces événements et bien d'autres encore montrent que Clovis, depuis des années, était non seulement en contact avec la foi catholique mais qu'il y était mêlé de près. Il n'est pas étonnant que, dans de telles conditions, un catéchuménat formel de six mois seulement ait été jugé suffisant.

### Reims ou Tours ?

Grégoire de Tours, il est vrai, ne désigne pas la ville où fut baptisé Clovis et ne fait point mention de Reims dans son récit. Mais toutes les circonstances qu'il indique convergent implicitement à faire de Reims la ville du baptême.

Les historiens opposés à Reims proposent la ville de Tours. Il est facile de leur répondre que Grégoire de Tours n'en dit mot. Comme le remarque très justement L. Demaison : « Le silence de cet historien serait (...) inexplicable dans le cas où le baptême aurait eu lieu à Tours. Comment, en sa qualité d'évêque de cette ville, aurait-il pu l'ignorer, (...) comment comprendre qu'il n'ait point fait à cette circonstance la moindre allusion <sup>2</sup> ? » De plus ceux qui avancent Tours nous paraissent avoir été induits en erreur par une interprétation forcée d'un texte de saint Nizier de Trèves <sup>3</sup>, qui signale un simple *passage* de Clovis sur le tombeau de saint Martin, avant son baptême.

Si nous n'avons pas de témoignage contemporain sur le nom de la ville du baptême, en revanche, dès 642, Jonas de Bobbio, l'auteur de la *Vie de saint Vaast*, donne Reims comme lieu de l'événement. Les contemporains n'en parlent pas parce que, à coup sûr, c'était un fait connu de tous. Mais les générations qui suivent sont unanimes pour affirmer que l'évêque de Reims, saint Remi, régénéra Clovis et ses Francs par l'eau baptismale, dans sa ville métropolitaine. La majorité des historiens l'ont d'ailleurs admis <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> — Saint GREGOIRE DE TOURS : *Histoire des Francs*, II, p. 29, cité par M. Rouche, p. 246.

<sup>2</sup> — In *Clovis* de Godefroid KURTH, appendice III, p. 350.

<sup>3</sup> — Lettre de saint Nizier, évêque de Trèves à la reine Chlodoswinde, 562, M.G.H., Epist., t. 1, p. 122. Cité dans Rouche, p. 524.

<sup>4</sup> — R.P. JUBARU, *Clovis a-t-il été baptisé à Reims ?*, Études religieuses, 1896, t. LXVII. — Ch. CERF, *Du lieu où fut baptisé Clovis*, Reims, 1861. — L. LEVILLAIN, *Le Baptême de Clovis*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 1906, t. LXVII, p. 477. — Godefroid KURTH, *Clovis*, Paris, Taillandier, 1978. — Ainsi que Louis DEMAISON, *op. cit.*

## Le baptistère

Il serait trop long de relater l'histoire de la cathédrale de Reims<sup>1</sup>. Lieu sacré que tout Franc fidèle à la foi de saint Remi et de Clovis se doit d'avoir visité en pèlerin. Depuis plus de deux ans, une campagne de fouilles a été entreprise rue de Coucy et sous le flanc Nord de la cathédrale, en vue de retrouver les vestiges du baptistère de Clovis<sup>2</sup>. Les premiers résultats des fouilles ont été donnés par Robert Neiss<sup>3</sup> :

La découverte dans la cathédrale de Reims d'un complexe paléochrétien identifié à un baptistère des premiers temps de l'Église pourrait être le lieu prestigieux où Clovis se fit baptiser (...). Les vestiges d'une installation baptismale, comprenant les restes du fond d'une cuve associés à une adduction et à une évacuation d'eau bien conservées, sont apparus dans la cinquième travée de la nef de la cathédrale actuelle, entre les fondations du massif occidental carolingien et non loin d'un puits.

Cet espace avait pourtant déjà été fouillé en 1920 par Henri Deneux, architecte en chef des Monuments historiques, chargé de la restauration de la cathédrale au lendemain de la première Guerre Mondiale. Mais ce dernier cherchait un baptistère de grande envergure, tel celui d'Aix-en-Provence ; or il n'a trouvé que des structures légères qui ne correspondaient pas du tout à sa conception. Quant aux vestiges au Nord de la cathédrale, identifiés par Deneux comme étant le baptistère de Clovis, ils sont manifestement une partie des thermes gallo-romains qui s'étendaient sous la cathédrale et une partie du palais du Tau.

Il faudra élargir les fouilles afin d'avoir une vue d'ensemble. Un nouvel objectif : trouver la façade de l'église primitive<sup>4</sup>.

## La sainte ampoule

Depuis J-B. Chifflet en 1651<sup>5</sup>, un certain nombre d'auteurs nient l'origine surnaturelle de la sainte ampoule. Il leur semble difficile de croire à l'histoire d'une

---

<sup>1</sup> — Ch. CERF, *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, Reims, Dubois, 2 volumes, 1861. Pour des ouvrages plus récents : L. MARY, *Cathédrale de Reims*, 50 p., avec de nombreuses et belles photographies, à commander chez l'auteur : 6 rue de la Tirelire, 51 100 Reims, Tél. : 26 47 35 50. — Patrick DEMOUY, *Notre-Dame de Reims, sanctuaire de la monarchie sacrée*, CNRS, CNMHS, 1992, 128 p. — Abbé Jean GOY, *Notre-Dame de Reims*, 41 photographies anciennes, 1987.

<sup>2</sup> — « Fouilles de la cathédrale ». Document réalisé par la ville de Reims avec la collaboration de l'équipe archéologique, Reims.

<sup>3</sup> — Le responsable scientifique des fouilles est Robert Neiss ; le responsable de l'opération, l'archéologue américain Walter Berry, spécialiste des édifices religieux de la période paléochrétienne.

<sup>4</sup> — *VRI*, février 1996, p. 17 (Journal de la ville de Reims).

<sup>5</sup> — J-B. CHIFFLET fit paraître sa *Discussion nouvelle et approfondie sur l'ampoule de Reims, pour trancher la question de la préséance des rois* à Anvers, en 1651. C'était l'époque de la rivalité entre le roi d'Espagne et le roi de France. Chifflet, sujet du roi d'Espagne, donne tout naturellement l'avantage à celui-ci. C'est peut-être aussi la raison qui

colombe venue du ciel pour porter à saint Remi le chrême nécessaire au baptême de Clovis. Hincmar, archevêque de Reims de 845 à 882, auteur, en 878, d'une *Vita Remigii*, serait l'initiateur de cette affabulation <sup>1</sup>.

Georges Tessier, par exemple, défend cette opinion dans son *Baptême de Clovis* : « On est (...) fortement tenté d'attribuer à Hincmar la paternité de la légende du saint chrême apporté du ciel <sup>2</sup>. » Il ajoute : « Il est pourtant possible que l'archevêque se soit fait l'écho d'une légende rémoise accréditée ! On la lisait peut-être déjà dans un office de saint Remi qui existait au milieu du IX<sup>e</sup> siècle et qu'on peut faire remonter plus haut. »

Là, Georges Tessier est pris à son propre piège : il en dit trop ou pas assez. Car il se garde d'évoquer la découverte par dom Lambot, en 1945, d'une antienne et d'un répons appartenant à un office antique de saint Remi <sup>3</sup> (découverte utilisée par le chanoine Baix en 1946 <sup>4</sup>). Nous y lisons :

Le bienheureux Remi, ayant reçu du ciel un chrême sacré, sanctifia par l'eau l'illustre peuple des Francs et son noble roi. Il les enrichit aussi pleinement du don du Saint-Esprit.

Lequel [Saint-Esprit], par le don d'une grâce singulière, apparut en colombe et apporta du ciel le chrême divin au pontife <sup>5</sup>.

Personne ne peut contester l'importance de cette découverte. Le chanoine Baix date du VIII<sup>e</sup> siècle les bribes de cet office antique. Rien cependant ne s'oppose à une datation plus ancienne, plus proche de la mort de saint Remi (533). Rappelons en effet que le culte de saint Remi fut instauré immédiatement après sa mort par le fils de Clovis, Thierry, lui-même décédé en 534.

Mais même s'il est difficile, dans l'état actuel des recherches, de dater précisément cet office liturgique, il est en tout cas antérieur à Hincmar. On ne saurait donc attribuer à ce dernier l'invention de la colombe et de la sainte ampoule venue du ciel.

lui faisait défendre un peu témérairement l'authenticité du linceul de Besançon (la Franche-Comté était alors sous domination espagnole). Les arguments qu'ils donnent contre la sainte ampoule ne sont guère plus convaincants que ceux qu'il donne en faveur du linceul de Besançon (que plus personne aujourd'hui ne cherche à défendre, le vrai linceul étant sans contestation possible celui de Turin). Notons encore que Chifflet traite Hincmar d'« halluciné » parce qu'il place le baptême de Clovis à Reims et non pas à Tours !

<sup>1</sup> — Voir dans ce numéro, partie « Documents » : *Le Baptême de Clovis*, d'après Hincmar de Reims.

<sup>2</sup> — Georges TESSIER, *Le Baptême de Clovis*, Paris, Gallimard, 1964, p. 131, note 1.

<sup>3</sup> — Dom Cyrille LAMBOT, *Les Œuvres théologiques et grammaticales de Godescal d'Orbais*, Louvain, 1945, collection « *Spicilegium sacrum Lovaniense* », fasc. 20, p. 454-455.

<sup>4</sup> — F. BAIX, « Les Sources liturgiques de la *Vita Remigii* de Hincmar », in *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, Louvain, 1946, p. 211-227.

<sup>5</sup> — Voici le texte latin : « *Gentem Francorum inclytam simul cum rege nobili beatus Remigius sumpto caelitus crismato sacro sanctificavit gurgite, atque Spiritus Sancti plene ditavit munere, qui dono singularis gratiae in columba apparuit et divinum crisma caelitus pontifici ministravit.* » Voir BAIX, *Ibid.*, p. 218 et *Manuscrit 316* de la Bibliothèque municipale de Reims, fol. 189 v – 195 v. Texte cité dans l'article du frère AUGUSTIN DU SAINT-SAUVEUR, « Le miracle fondateur de la France chrétienne », *Contre-Réforme catholique*, août 1995, p. 25-35 ; voir aussi le numéro d'octobre 1995, p. 13-20. Notre traduction est légèrement différente et plus littérale que celle donnée par le frère Augustin.

Au reste, quoi d'étonnant à ce que Dieu ait fait un miracle au moment où naissait entre les mains de saint Remi le chef de la « tribu de Juda de la nouvelle alliance <sup>1</sup> », le défenseur de la sainte Église, l'épée consacrée au service du droit.

De plus, on pourrait trouver une preuve indirecte de l'origine surnaturelle de la sainte ampoule dans le fait bien attesté que le roi de France avait le pouvoir de guérir miraculeusement les écrouelles dès qu'il avait été sacré <sup>2</sup>. L'universitaire israélite Marc Bloch (1886-1944) a tenté d'enlever tout caractère miraculeux à la guérison des écrouelles par nos rois <sup>3</sup>. Mais son livre a été heureusement réfuté par le docteur Robert von der Elst <sup>4</sup>. On peut aussi consulter à ce sujet une thèse de doctorat de troisième cycle de Rémy Girard : *La Guérison miraculeuse des écrouelles par le roi de France, signe de son infaillibilité politique* <sup>5</sup>.

Nos lecteurs qui souhaiteraient trouver davantage de renseignements sur la sainte ampoule peuvent lire le livre de l'abbé Jean Goy, *La Sainte Ampoule du sacre des rois de France* <sup>6</sup>. Ils y liront par exemple l'histoire peu connue, mais bien attestée par un procès-verbal en bonne et due forme, du prélèvement du précieux baume par le curé constitutionnel, Jules Armand Sereine, le 6 octobre 1793, la veille du jour où le constitutionnel Rhül brisa la sainte ampoule sur la place Royale de Reims. Si bien que Rhül brisa une ampoule vide, comme il le reconnut lui-même <sup>7</sup>. Le contenu de la sainte

<sup>1</sup> — Saint Grégoire IX à saint Louis, LABBE, « Collection des conciles », t. IX, p. 366-367. Saint Pie X, *Ibid.*, p. 361.

<sup>2</sup> — Il est vrai qu'Henri IV, tout en n'ayant pas été sacré avec la sainte ampoule de Reims, toucha souvent les malades. Il faudrait montrer qu'il a fait des miracles authentiques et, dans ce cas, cela montrerait que le pouvoir de guérir n'était pas lié à la vertu de la sainte ampoule. Le pape Benoît XIV a écrit : « Pour ce qui concerne le privilège de guérir les écrouelles que possèdent à l'évidence les rois de France, c'est, à notre avis, à une autre origine qu'il convient de se référer. Car celui-ci, certes, ne provient pas d'un droit héréditaire ou d'une vertu innée, mais d'une permission divine ; grâce qui leur est donnée gratuitement (*gratia ipsa gratis data*), soit parce que Clovis, vaincu grâce aux prières de sa femme Clotilde, donna son nom au Christ, soit parce que saint Marcoul Pobint de Dieu pour tous les rois de France » (*Opera omnia*, lib. IV, pars I, cap. III, c. 21, p. 17). Texte cité par Rémy GIRARD, *La Guérison miraculeuse des écrouelles par le roi de France, signe de son infaillibilité politique*, 2 volumes, Université de Bordeaux III, Faculté des Lettres et sciences humaines, Institut d'Histoire, 1978, vol. II, p. 233. Nous mettons en garde contre quelques erreurs de l'auteur, en particulier sa négation de la soumission du pouvoir temporel au pouvoir spirituel et son invention d'une « infaillibilité politique » de nos rois (voir. p. 67 à 88).

<sup>3</sup> — Marc BLOCH, *Les Rois thaumaturges*, Strasbourg, Éd. Istra, 1924, réédition 1961.

<sup>4</sup> — *Revue de philosophie*, Paris, t. XXXII, janvier-décembre 1925, p. 652-661.

<sup>5</sup> — Voir plus haut note 2.

<sup>6</sup> — Abbé Jean GOY, *La Sainte Ampoule du sacre des rois de France, Histoire et légendes*, Reims, 1995.

<sup>7</sup> — Le procès-verbal de l'enquête faite par J-B. Dessain de Chabrières est conservé aux Archives départementales de la Marne, annexe de Reims, sous la cote 7 J 129. Voici comment l'abbé Goy résume la déposition du curé constitutionnel, M. Jules Armand Sereine, qui se trouve dans ce procès-verbal : « Le 6 octobre 1793, M. Philippe Houelle, marguillier et officier municipal vient me voir vers les trois heures de l'après-midi pour m'annoncer le bris [projeté] de la sainte ampoule. Après avoir constaté que remplacer la fiole était impossible, nous décidions, tous les deux, d'en extraire ce que nous pouvions de baume. Nous allons, ensemble, à l'église pour prendre la fiole et nous nous retrouvons à la sacristie. J'ouvre le reliquaire et j'extrahis l'ampoule "placée dans le ventre d'une colombe". La petite fiole est de verre, de couleur rougeâtre, d'environ un pouce et demi de hauteur. Avec l'aiguille d'or qui se trouvait dans le reliquaire, j'en détache "la plus grande quantité possible dont je pris la plus forte partie et remis la plus faible partie à M. Houelle pour, en des jours plus heureux, les mettre en évidence". J'en fis un petit paquet sur lequel j'écrivis la mention "Morceaux ou

ampoule fut récupéré après la Restauration. Il est actuellement conservé dans le coffre de l'archevêché de Reims.

### Clovis fut-il sacré \* ?

Un certain nombre d'auteurs contemporains pensent que Clovis et les rois mérovingiens n'ont pas été sacrés. Ce sont généralement les mêmes qui nient l'origine surnaturelle de la sainte ampoule, et c'est logique, puisque la sainte ampoule et le sacre sont deux faits consécutifs. Cependant, nous pensons pouvoir affirmer qu'outre l'onction baptismale et l'onction de la confirmation il y eut une troisième onction, celle du sacre, celle qui fit le roi.

Nous nous appuyons en premier lieu sur le testament de saint Remi (VI<sup>e</sup> siècle) : « (...) Par égard pour cette race que j'ai baptisée, que j'ai reçue dans mes bras, ruiselante des eaux du baptême, cette race que j'ai marquée des sept dons du Saint-Esprit, *que j'ai ointe de l'onction des rois, par le saint chrême du même Saint-Esprit*, j'ai ordonné ce qui suit <sup>1</sup>. » Saint Remi distingue bien dans ce texte les trois onctions, et il affirme explicitement avoir donné l'onction royale.

Saint Grégoire le Grand, qui fut pape de 590 à 604, semble admettre l'existence d'un sacre royal, tout au moins à son époque. Dans son *Commentaire du Premier Livre des Rois*, où il dégage notamment le sens du sacre de Saül par le prophète Samuel, il écrit : « Sans aucun doute, ce qui est signifié par cette onction, c'est ce qu'encore maintenant on voit réellement dans la sainte Église, car celui qui est élevé au sommet du pouvoir reçoit le sacrement de l'onction. Parce qu'en effet l'onction elle-même est un sacrement, celui qui est porté au pouvoir est à juste titre oint extérieurement afin qu'intérieurement il soit fortifié par la vertu du sacrement <sup>2</sup>. » Mais ce texte n'est pas net, car il paraît surtout

---

fragments de la sainte Ampoule". Je replaçai ensuite la fiole dans le ventre de la colombe et la refermai dans le reliquaire que je remis, les larmes aux yeux, entre les mains de M. Houelle". »

Puis voici comment le même abbé Goy relate le bris de la sainte ampoule, le lendemain, 7 octobre 1793 : « A deux heures de l'après-midi, Rhül fait rassembler à la mairie le Conseil général de la commune de Reims. En sa présence, le maire M. Galloteau-Chappron lui remet le reliquaire. Rhül décide alors de se rendre à la place Nationale (ci-devant Royale) pour que l'acte soit public. Arrivé au piédestal vide de la statue de Louis XV, Rhül nous dit qu'il tint un discours sur la "haine des tyrans et, pour joindre l'exemple au précepte, la pratique à la théorie, j'ai brisé en présence des autorités constituées et d'un peuple nombreux, sous les acclamations répétées de "Vive la République une et indivisible", le monument honteux créé par la ruse perfide du sacerdoce pour mieux servir les desseins ambitieux du trône. En un mot, j'ai brisé la sainte ampoule... ce hochet sacré des sots, cet instrument dangereux dans les mains des satellites du despotisme a disparu". Le procès verbal ajoute "Il a été reconnu qu'elle avait autrefois contenu une liqueur rouge qui depuis s'était desséchée et restait aux parois de verre et qu'il ne restait aucun liquide". Il confirmait ainsi, sans le savoir, que la fiole avait bien été vidée. » Le procès-verbal et la lettre de Rhül ont été publiés par Gustave LAURENT, *Figures révolutionnaires champenoises*, Reims, 1923, p. 105-106. — Abbé Jean GOY, *La Sainte Ampoule du sacre des rois de France*, p. 9.

\* Voir aussi l'étude du chanoine Cerf sur cette question, publiée dans ce numéro.

<sup>1</sup> — Voir dans la partie « Documents » du numéro 17 les extraits de ce testament et les arguments en faveur de son authenticité (p. 180 à 188).

<sup>2</sup> — *Hoc profecto hac unctione exprimitur, quod in sancta Ecclesia nunc etiam materialiter exhibetur : quia qui in culmine ponitur, sacramenta suscipit unctionis. Quia vero ipsa unctio sacramentum est, is qui promovetur, bene foris ungitur, si intus virtute*

concerner le sacre des évêques. Pourtant l'auteur ajoute peu après : « Que la tête du roi soit donc ointe, car l'esprit du docteur doit être rempli de grâce spirituelle <sup>1</sup> ! »

*La Chronique de Moissac* relate le sacre de Pépin le Bref par le pape Étienne II, en 754, en rattachant le sacre du premier carolingien à la coutume antérieure des Francs : « Par l'onction sainte, suivant l'usage des ancêtres, le pape Étienne II oignit de l'huile d'onction le très pieux prince Pépin, roi des Francs <sup>2</sup>. »

Mais, dira-t-on, l'usage des ancêtres ne vise pas nécessairement la dynastie mérovingienne et peut parfaitement concerner d'autres royautés antiques.

L'objection serait sérieuse si nous ne possédions d'autres références plus précises. En particulier, les *Annales royales*, dont s'inspire, semble-t-il, la *Chronique de Moissac*, indiquent que, « suivant l'usage des Francs, Pépin fut élu roi et oint <sup>3</sup> ». Ce texte ne laisse planer aucun doute, puisqu'il présente le sacre de Pépin comme la continuation d'un usage en vigueur chez les Francs. On peut également citer deux annales parues sous le règne de Pépin, qui mentionnent l'onction reçue par ce prince et en font une cérémonie sainte conforme à l'ancien usage. Dans les *Annales de Lorsch* on lit ceci : « En 752, Pépin est élu roi et, suivant l'usage des Francs, il reçoit l'onction des mains du saint archevêque Boniface <sup>4</sup>. » Même point de vue dans les *Annales d'Eginhard* : « En 754, y lit-on, le pape Étienne donna l'onction sacrée, suivant l'ancien usage, à Pépin, très pieux roi des Francs <sup>5</sup>. »

A ces documents s'ajoutent quelques témoignages : en 816, lorsque le pape Étienne IV vint à Reims pour sacrer Louis le Pieux, le sacre de Clovis était admis comme un fait avéré au sujet duquel ne s'élevait aucun doute. La charte de Louis le Pieux (fils de Charlemagne) transmise par Flodoard et écrite entre les années 817 et 825 distingue les trois temps de la cérémonie :

(...) C'est dans cette église (bâtie par saint Nicaise) que par la grâce de Dieu et la coopération de saint Remi notre nation des Francs, avec son roi, de même nom que nous, a été lavée dans les eaux sacrées du baptême et enrichie des sept dons de l'Esprit-Saint. C'est là que ce noble roi fut jugé par la clémence divine digne de l'onction royale (...) <sup>6</sup>.

---

*sacramenti roboretur.* Saint GREGOIRE LE GRAND, *In Primum Regum expositiones*, 4, 5 (PL 79, p. 278). Si on l'applique au sacre des rois, il faut prendre le terme de sacrement dans un sens impropre (= sacramental) ; voir l'article d'E. Vicart dans *Le Sel de la terre* 17, p. 93.

<sup>1</sup> — *Ungatur ergo caput regis, quia spirituali gratia mens est replenda doctoris. Ibid.*

<sup>2</sup> — *Chron. Moiss.*, Monum. German. Scriptor, 1, Ed. Pertz, 1826, p. 293.

<sup>3</sup> — Script. Rer. German. in usum Scholar, *Annales regni Francorum*, 750, édit. Fr. Kurze, 1895, Hanovre, p. 8.

<sup>4</sup> — Dom BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1738, t. V, p. 33.

<sup>5</sup> — Dom BOUQUET, *ibid.*, p. 336. Nous avons cité ici BASSE Bernard, *La Constitution de l'Ancienne France*, Bouère, DMM, 1988, p. 93-94.

<sup>6</sup> — FLODOARD, in *Historia Reminis ecclesiae*, 1, II, chap. XIX. M.G.H., t. XIII, p. 469.

Cette chartre est antérieure au sacre de Charles le Chauve par Hincmar en 869, et on ne peut donc pas accuser Hincmar d'avoir inventé l'onction royale de Clovis.

Remarquons encore que les papes ont confirmé les successeurs de saint Remi dans la fonction de consécrateurs<sup>1</sup> et qu'ils ont accordé le privilège exceptionnel d'utiliser le chrême de la sainte ampoule pour le sacre de nos rois. Ils avaient sans doute des raisons suffisantes de penser que saint Remi avait sacré Clovis à Reims, et qu'il l'avait fait avec cette huile miraculeuse. En reprenant ce rite de l'onction royale si fréquemment utilisé dans l'Ancien Testament, saint Remi avait obéi au précepte de Notre Seigneur demandant de baptiser les nations<sup>2</sup>, il avait fait de Clovis le vassal du « droiturier et souverain Seigneur Jésus » roi des nations et plus particulièrement roi des Francs.

### Où Clovis fut-il inhumé ?

Clovis est mort le 27 novembre de l'année 511<sup>3</sup>, à l'âge de 45 ans. Il fut inhumé en l'église des Saints-Apôtres (basilique Saint-Pierre et Saint-Paul) à Paris. Aujourd'hui, la rue Clovis – entre l'église Saint-Étienne-du-Mont et le lycée Henri IV – marque l'emplacement de la basilique. C'est Clovis qui fit bâtir cet édifice. Nous ignorons les raisons pour lesquelles il voulut y être enterré. Avant que sainte Clotilde (morte en 544) et ses enfants lui eussent été réunis, la crypte royale avait reçu l'humble bergère de Nanterre, sainte Geneviève, qui éclipsa le nom et le souvenir du roi. De là, le vocable de sainte Geneviève sous lequel l'église fondée par Clovis est désignée depuis le XII<sup>e</sup> siècle.

En 1793, les restes de sainte Geneviève furent profanés et brûlés, les tombes royales violées et détruites, l'église confisquée. En 1807, le sacrilège fut consommé et les ruines disparurent. Dans la crypte, fouillée à cette époque, ont été retrouvés une quinzaine de sarcophages vides d'ossements<sup>4</sup>.

## Les sources de notre histoire nationale

En vue de renseigner les lecteurs, nous voudrions leur faire connaître pour terminer quelques-unes des sources de nos origines chrétiennes mérovingiennes. Ce sera

<sup>1</sup> — Voir par exemple la bulle d'Alexandre III (pape de 1159 à 1181) à Guillaume de Champagne.

<sup>2</sup> — Mt 28, 19.

<sup>3</sup> — Voir les missels de la bibliothèque Sainte-Geneviève, n° 1259, fol. 8° r.

<sup>4</sup> — « Nous savons que Clovis a été inhumé dans l'ancienne église Sainte-Geneviève ainsi que son épouse, Clotilde, sa fille et deux de ses petits-enfants. C'est pourquoi Napoléon prescrivit, lors de la démolition de l'abbatiale (qui s'élevait à l'emplacement de l'actuelle rue Clovis, 5<sup>e</sup> arr.), de fouiller son emplacement dans l'intention de retrouver les restes du fondateur de la première race. La fouille fut exécutée sur toute la longueur de la nef et au-delà. Nous en possédons les plans, les coupes, une vue à l'aquarelle, des relevés partiels et même des dessins de sarcophages mérovingiens alors mis au jour, dont certains furent sans preuve attribués à Clovis (encore que le tombeau du roi ait été, avant la Révolution, bien visible dans l'église) et aux siens. Depuis 1807, il apparaissait donc qu'il n'y avait plus rien à découvrir. » (*Dossiers d'archéologie*, n° 218, novembre 1996 : « Paris de Clovis à Dagobert ». Voir p. 22, l'article de Michel FLEURY : « La sépulture de Clovis ».)

peut-être pour eux l'occasion de découvrir que nous sommes plus documentés qu'il ne paraît, et qu'il y a matière à bien des études.

### Les sources écrites

Pour l'histoire mérovingienne, les sources écrites existent, bien sûr, sans être cependant très importantes en nombre<sup>1</sup>. Ces vieux documents exigent encore aujourd'hui un travail *assidu*. Il manque par exemple une traduction française de nombreuses vies de saints des VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles. Pour plus de clarté nous empruntons, en le simplifiant et en le réactualisant, le tableau donné par Godefroid Kurth<sup>2</sup> :

#### • *Historiens*

Saint Grégoire de Tours, le père de l'historiographie franque, nous a laissé un des plus précieux monuments historiques du Moyen Age dans son *Historia ecclesiastica Francorum*. Cet ouvrage raconte l'histoire du peuple franc depuis ses premiers exploits jusqu'en l'année 591.

Grégoire de Tours a été abrégé, puis continué dans une chronique mise généralement, bien que sans raison connue, sous le nom de Frédégaire ; elle est de plusieurs mains, et sert de source pour les années 584 à 642.

Le *Liber historiae*, que les éditeurs antérieurs appelaient *Gesta regum Francorum*, écrit en Neustrie vers l'an 727, contient un récit déjà plus légendaire des mêmes événements depuis l'origine des Francs jusqu'en 727.

#### • *Biographies*

A part le *Gesta Dagoberti*, toutes les biographies relatives à la période mérovingienne sont des vies de saints, et elles ont été écrites en général dans un but d'édification plutôt qu'en vue de fournir des renseignements pour l'histoire. On les trouve réunies aux tomes I et II des *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti* de Mabillon, et aussi dans un recueil plus récent, le *Scriptores rerum merovingicarum* (M.G.H.<sup>3</sup>), au tome II, où sont réunies les vies des saints de rang royal, et aux tomes III et IV qui contiennent les vies des saints du VI<sup>e</sup> siècle et du VII<sup>e</sup> siècle. On les trouve encore, mais éparpillées selon la place que le calendrier assigne aux fêtes des saints, dans les divers volumes des *Acta Sanctorum* des Bollandistes, et dans leurs *Analecta Bollandiana*.

Une mention spéciale est due ici au précieux recueil de saint Grégoire de Tours intitulé *Vitae Patrum* qui, composé au VI<sup>e</sup> siècle, raconte la vie de plusieurs saints que l'auteur a connus personnellement.

<sup>1</sup> — Nous renvoyons les lecteurs aux livres de Jean-Pierre BRUNTERC'H, *Archives de France V<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1994 ; A. MOLINIER, *Les Sources de l'histoire de France des origines aux Guerres d'Italie*, Paris, 1901-1906, t. 1 et 2 ; *Sources d'histoire médiévale* (VI<sup>e</sup> siècle, milieu du XIV<sup>e</sup> siècle), sous la direction de Ghislain BRUNEL et d'Élisabeth LALOU, Paris, Larousse, 1992. Voir aussi la bibliographie en fin de numéro.

<sup>2</sup> — Godefroid KURTH, *Les Origines de la civilisation moderne*, Bruxelles, Éd. Albert Dewit, 1912, p. 47 et s., réédité c/o Taillandier, 1978.

<sup>3</sup> — Abréviation de *Monumenta Germaniae historica*. Cf. *supra*.

• *Mélanges*

Saint Grégoire de Tours a consacré plusieurs ouvrages à la glorification des saints et au récit de leurs miracles. On y trouve, dans une série de tableaux variés, une peinture fidèle des mœurs et des idées de la Gaule mérovingienne.

Ces livres sont, outre ceux qui ont déjà été cités ci-dessus, le *De Gloria martyrum*, le *De virtutibus S. Juliani*, le *Libri IV de virtutibus S. Martini* et le *De Gloria confessorum*.

Saint Fortunat de Poitiers, ami et contemporain de saint Grégoire, est auteur de poésies très utiles à l'histoire, car elles conservent le souvenir des faits qui furent l'occasion de leur rédaction.

• *Législation*

La loi salique a été fréquemment remaniée à partir du commencement du VI<sup>e</sup> siècle, où elle fut rédigée pour la première fois, jusqu'à Charlemagne, qui en fit une dernière recension. Toutes ces versions ont été publiées et commentées dans le remarquable ouvrage de Pardessus, *La Loi Salique*, Paris, 1843, et par Hessels, *Lex Salica. The ten texts with the glosses and the Lex emendata*, Londres, 1888.

La loi des Francs Ripuaires (*Lex Ripuaria*) et celle des Francs Chamaves (*Lex Francorum Chamavorum*) ont trouvé un éditeur dans Sohm (M.G.H., *Leges*, t. V), Hanovre, 1883.

Les capitulaires des rois mérovingiens, peu nombreux, figurent dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, Hanovre, 1880 (M.G.H., *Leges*, collection in-4<sup>o</sup>, t. I).

La législation religieuse s'est élaborée progressivement dans les conciles des évêques gaulois. Le premier concile mérovingien fut convoqué par le roi Clovis à Orléans en 511 <sup>1</sup>.

• *Diplômes et formules*

Les diplômes royaux ont été publiés par Pardessus, Paris, 1841-1849, 2 volumes.

On trouvera aussi, dans un certain nombre de cartulaires d'abbayes anciennes, quelques diplômes authentiques de l'époque mérovingienne, mêlés à d'autres qui sont apocryphes.

Les divers recueils de formules usitées chez les Francs, et parmi lesquels ceux d'Angers et du moine Marculf sont les plus célèbres, ont été publiés en France par E. de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1859-1871, 3 volumes.

• *Correspondance*

La pénurie des documents épistolaires du temps rend d'autant plus précieux ceux qui nous ont été conservés. Ce sont les deux lettres de saint Remi et celle de saint Avit de

---

<sup>1</sup> — Voir Odette PONTAL, *Histoire des conciles mérovingiens*, Paris, Cerf avec le concours du CNRS, 1989, 410 p. Voir aussi C. DE CLERCQ, *La Législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne*, Louvain, 1936.

Vienne<sup>1</sup> à Clovis, celles de saint Colomban, la correspondance entière de Didier de Cahors et enfin les lettres des papes aux rois Francs.

### Les traditions orales

Après avoir rappelé l'existence de sources authentiques datant de l'époque mérovingienne, soulignons l'importance de la tradition orale. A mille cinq cents ans de distance, bien des textes ont pu s'égarer et disparaître. Les invasions, les pillages, les incendies, les révoltes et les révolutions ont ponctué la vie des hommes et inévitablement détruit livres et bibliothèques.

De plus, il faut noter que les Francs, avant le VII<sup>e</sup> siècle, n'avaient pas de langue écrite. C'est ce que note Mgr Henri Delassus, à propos de la loi salique : « On ne possède que des textes latins de la loi salique ; il est probable cependant que la première rédaction en a été faite en langue franque, mais cette "rédaction" a dû être orale et non écrite. Les Francs, avant le VIII<sup>e</sup> siècle, n'avaient pas de langue écrite. C'est là, pour le dire en passant, ce qui explique la rareté des documents relatifs à nos origines. Quand l'école hypercritique, avec son dédain des traditions, rejette les souvenirs les mieux établis, par ce seul argument qu'il n'y a pas de documents, elle oublie que les Francs n'écrivaient pas, mais conservaient dans des chants la mémoire de leurs fondateurs et des événements marquants de leur vie nationale. Ceux-là seuls qui possédaient la langue latine pouvaient fixer par l'écriture leur pensée, et c'était alors le très petit nombre<sup>2</sup>. »

Ainsi les écrivains contemporains ne doivent pas être les seuls témoins susceptibles d'être interrogés. S'ils gardent accidentellement le silence, si les documents manquent, la tradition orale et populaire, ou la tradition d'une église locale, lorsqu'elle intervient heureusement pour combler une lacune, ne saurait être méprisée – sous le prétexte qu'elle n'est que « la tradition ».

Il convient évidemment que cette tradition soit digne de foi. Pour ce faire, la prudence exige d'examiner avec précision les circonstances où elle est née, de déterminer les caractères positifs et négatifs qui peuvent aider à porter un jugement équitable sur la fidélité de la transmission. Mais même cela ne suffit pas, précise le R.P. de Smedt. « Avec tout cela on n'aboutira encore (...) qu'à un certain degré de probabilité. Cette probabilité ne se changera en certitude que par le concours d'autres indices tirés, soit de monuments contemporains, soit de traditions diverses dont l'harmonie avec les premières serait inexplicable, si elle ne résultait de la vérité des faits<sup>3</sup>. » Il n'est donc pas question ici de fables ni de légendes d'un jour ou même d'un siècle.

---

<sup>1</sup> — *Œuvres complètes de saint Avitus de Vienne*, publiées par les Facultés catholiques de Lyon, Lyon, E. Vitte, 1910.

<sup>2</sup> — DELASSUS Mgr Henri, *La Mission posthume de sainte Jeanne d'Arc et le règne social de NSJC*, Vailly-sur-Sauldre, éd. Sainte-Jeanne d'Arc, 1983, p. 301, en note.

<sup>3</sup> — Ch. de SMEDT S.J., bollandiste, *Principes de la critique historique*, Liège, Librairie de la société bibliographique belge, 1883, p. 202.

Ainsi il serait malhonnête de ne pas tenir compte de traditions authentiques ou attestées. « On est peut-être porté aujourd'hui à ne jurer que par les textes et à faire litière de toute donnée qui ne s'appuie pas sur quelque parchemin authentique. On oublie que, en histoire, non seulement tout n'a pas été écrit mais encore que tout ce qui a été écrit n'est pas nécessairement parvenu jusqu'à nous. Deux grandes rivières ont toujours mêlé leurs eaux pour former le fleuve de l'histoire : les textes sont l'une de ces rivières ; la seconde, dont le cours est parallèle à celui de la première, c'est la tradition <sup>1</sup>. »

### Les sources épigraphiques, liturgiques et archéologiques

Les inscriptions jouent un rôle essentiel dans la connaissance du Haut Moyen Age et sont suffisamment nombreuses pour que l'on signale les recueils de Le Blont : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1856-1892, ainsi que le remarquable ouvrage, *La Civilisation mérovingienne d'après les sépultures, le texte et le laboratoire*, d'Édouard Salin, Paris, Picard, 1950-1959, réimprimé chez le même éditeur en 1989. Les historiens de cette époque sont parfois obligés de recourir aux traditions liturgiques des églises locales. Elles non plus ne doivent pas être négligées.

Enfin il faut rappeler l'importance des fouilles archéologiques, qui peuvent apporter des éléments importants. Nous pensons par exemple aux fouilles actuelles sous la cathédrale de Reims, qui semblent attester l'existence d'un baptistère.

Cette nomenclature d'ouvrages à consulter n'est pas exhaustive. Elle peut cependant faciliter les recherches des lecteurs intéressés.



Reims : baptême de Clovis.  
D'après le tympan du portail des saints.

<sup>1</sup> — Chanoine CARDAMIN, *VIII<sup>e</sup> centenaire du concile de Clermont*, Clermont-Ferrand, Éd. Louis Bellet, p. 101.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**